

A Monsieur le Ministre des Finances,

Le soussigné Sirwin casimir, cultivateur à Tallachoux, Commune de Vitrac, ai l'honneur de vous exposer que suivant acte sous signatures privées en date du 27 Mai 1861, Delhieu Jean propriétaire à Cistac, Commune de Cantoirs, aujourd'hui décédé a vendu à mon père Sirwin Jean, également décédé, à titre de réméré, une dévise appelée Lascombes située à Parolhici Commune de Vitrac et à Cistac, pour le payer d'une somme de deux mille quatre cent soixante dix francs qu'il lui devait.

Cet acte avait été déposé chez M^e Pautard notaire à Lacalm et devait être converti en acte public. Il n'a pas été soumis à la formalité de l'enregistrement pour cette raison et parce que le sieur Delhieu n'a pas voulu consentir à passer un acte public, malgré toutes les instances de mon père.

Dans ces circonstances, l'acte sous signatures privées dont il s'agit ayant été trouvé dans les minutes de M^e Pautard lors de l'inventaire fait après son décès, M. le Receveur de l'Enregistrement de St Genesève me réclame les droits et

double, droits dus sur cet acte.

Je viens donc vous prier
Monsieur le Ministre de vouloir bien
m'accorder la remise du double droit,
cette contravention ayant été commise par
mon père; et moi-même ne connaissant
pas l'existence de cet acte.

J'ose espérer, Monsieur
le Ministre, que vous daignerez faire
droit à ma demande ~~et que vous~~
et j'ai l'honneur de me dire votre
respectueux serviteur.

Litvin